

L'essentiel
en 1 journée
sans se
déplacer !



LES WEBINAIRES

Protection de l'enfance

Séminaires de formation à distance d'une journée
(via Zoom)

PRÉSENTATION

PROGRAMME 2021-2022

Lors de la crise sanitaire, l'École de la Protection de l'Enfance a organisé des webinaires à destination des professionnels de la protection de l'enfance. Ces webinaires ont été mis en œuvre du fait d'une conjoncture bien spécifique. Cependant, les retours des participants ont montré combien ils répondaient à des besoins de formation réels. Par ailleurs, le dispositif "distanciel" a été reconnu par l'ensemble comme un facilitateur pour l'accès à la formation (disponibilité immédiate, inscription possible en dernière minute, absence de déplacement, "replay" du webinaire, ...) notamment pour des professionnels des territoires ultramarins (mais pas seulement).

L'École de la Protection de l'Enfance propose donc à nouveau en 2021-2022 ces webinaires et va progressivement étoffer cette offre afin de répondre aux besoins plus spécifiques.

Cette offre de webinaires d'une journée s'inscrit en complément de notre cursus de formation et de nos séminaires thématiques en "présentiel".

Les formateurs ont été choisis pour leur expertise de terrain reconnue et leur expérience d'enseignement.

Public : professionnels du secteur public ou privé dont la mission est en lien avec l'enfance en danger, la protection de l'enfance, les droits de l'enfant, le soutien aux familles. Pas de niveau de diplôme minimum exigé. Chaque module réunira une trentaine de stagiaires au maximum afin de pouvoir combiner enseignements théoriques et analyse de cas pratiques.

Tarif : 250 € nets (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du Code général des impôts). Ce tarif comprend les frais pédagogiques (enseignement, documentation remise, frais administratifs). Un ou plusieurs webinaires peuvent être choisis par le stagiaire (voir bulletin en dernière page).

La formation a lieu via l'application Zoom.

L'Action Sociale
Société d'édition et de formation

L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

LES ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

13, boulevard Saint-Michel Paris 75005 Tél.: 01 53 10 24 10

Renseignements : 01 53 10 24 10
www.ecoleprotectionenfance.com
inscription@ecoleprotectionenfance.com

WEBINAIRE I

Délaissement parental et statuts de l'enfant

Délaissement parental et théorie de l'attachement/ Approche juridique des statuts et de l'Autorité parentale

1 JOUR

TARIF :
250 €

26
octobre
2021

CONTENU DE LA FORMATION :

10h00-12h30 : Le délaissement parental à la lumière de la Théorie de l'Attachement : mieux comprendre ce qui se joue dans les liens pour mieux évaluer une situation éventuelle de délaissement.

Intervenante : Dr Anne Raynaud, Psychiatre, Fondatrice et directrice générale de l'Institut de la Parentalité, auteure notamment de "La sécurité émotionnelle de l'enfant : comment l'aider à se construire grâce au lien d'attachement" (Ed. Marabout, 2019).

14h00-16h30 : Les différents statuts de l'enfant possibles et les implications au regard de l'autorité parentale.

Intervenante : Flore Capelier, Docteure en droit public, membre associé du CERSA, Université Paris 2 Panthéon Assas.

WEBINAIRE II

Conférences familiales : principes d'organisation et cadre juridique

Demie-journée

TARIF :
200 €

18
janvier
2022
Après-midi
uniquement

Intervenant : Laurent Sochard, membre fondateur du Laboratoire des Conférences Familiales.

14h00-17h00

CONTENU DE LA FORMATION :

14h00-17h00 :

- ✓ Exposé sur l'origine, le développement de la pratique de la conférence familiale issue de la tradition des Maori de nouvelle Zélande.
- ✓ Principes d'organisation de la conférence familiale (notamment préparation avec un coordinateur indépendant des professionnels) et son déroulement (les phases, le temps de délibération sans professionnels, le plan d'action...)
- ✓ Rappel sur le cadre juridique et les travaux sur l'environnement des personnes comme point trop souvent aveugle de nos pratiques.

WEBINAIRE III

Des outils pour évaluer en protection de l'enfant

1 JOUR

TARIF :
250€

2
décembre
2021

CONTENU DE LA FORMATION :

10h00-12h30 / 14h00-16h30 : construire un référentiel, élaborer et utiliser une grille, conduire une évaluation, impliquer les différents acteurs de l'évaluation

Intervenant : Thierry Arnoux, formateur, coordinateur pédagogique de l'Ecole de la protection de l'enfant.

WEBINAIRE IV

Liens d'attachement et Besoins fondamentaux de l'enfant

1 JOUR

TARIF :
250€

25
janvier
2022

CONTENU DE LA FORMATION :

10h00-12h30 : Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfant : de quoi parle-t-on ?

Intervenante : Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfant", Directrice scientifique de l'Ecole de la protection de l'enfant.

14h00-16h30 : Théorie de l'attachement : mieux comprendre ce qui se joue dans les liens pour mieux évaluer les besoins de l'enfant, les situations, les mesures.

Intervenante : Dr Anne Raynaud, Psychiatre, Fondatrice et directrice générale de l'Institut de la Parentalité, auteure notamment de "La sécurité émotionnelle de l'enfant : comment l'aider à se construire grâce au lien d'attachement" (Ed. Marabout, 2019).

WEBINAIRE V

Les 1000 premiers jours. Ce qui se joue dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans et les enseignements à en tirer dans les pratiques professionnelles

1 JOUR

TARIF :
250€

25
mars
2022

CONTENU DE LA FORMATION :

10h00-12h30 : Les apports théoriques des principaux scientifiques avec un focus sur les constats et recommandations de la commission sur les 1000 premiers jours présidée par Boris Cyrulnik. Les 1000 premiers au regard des besoins fondamentaux de l'enfant

14h00-16h30 : Quelles conséquences à l'adolescence puis à l'âge adulte en cas de relations affectives dysfonctionnelles ou d'absence de relations affectives, d'isolement, ou de violence, chez le tout petit ? Quelles exigences en ressort-il pour les divers professionnels concernés au regard de la construction du projet de vie de l'enfant, du PPE, du choix des mesures, de leur suivi et de l'évaluation de leur pertinence.

Intervenantes : Pr Priscille Gerardin, Responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et Chef de pôle de Psychiatrie Enfants et adolescents, CHU du Rouvray et **Dr Marie-Paule Martin-Blachais**, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfant", Directrice scientifique de l'Ecole de la protection de l'enfant.

WEBINAIRE VI

Droits et Intérêt supérieur de l'enfant : une responsabilité de tous et de chacun

1 JOUR

TARIF :
250€

4
avril
2022

CONTENU DE LA FORMATION :

10h00-12h30 et 14h00-16h30 : De quoi parle-t-on ? Pourquoi et comment mieux les respecter dans les pratiques professionnelles au quotidien, y compris dans un contexte complexe ?

Intervenant : Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants de 2014 à 2020, et **Dr Marie-Paule Martin-Blachais**, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfant", Directrice scientifique de l'Ecole de la protection de l'enfant.

LES FORMATEURS DE L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

■ **Geneviève AVENARD**, administrateur civil ayant exercé de nombreuses responsabilités dans le secteur public et associatif, Défenseure des Enfants, adjointe du Défenseur des Droits de 2014 à 2020.

■ **Emmanuelle BONNEVILLE-BARUCHEL**, psychologue au service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne. Elle a travaillé en collaboration avec Maurice Berger et Albert Ciccone.

■ **Claudine BRISSONNET**, docteur en psychologie, expert et consultante en évaluation et en protection de l'enfance.

■ **Flore CAPELIER**, docteur en droit public, membre associé du CERSA, Université Paris 2 Pantheon Assas.

■ **Gaëlle CASTREC**, responsable de l'Observatoire de protection de l'enfance (ODPE) du Finistère.

■ **Gabrielle CHOUIN**, conseillère principale d'éducation, formatrice, et membre d'une Adepape.

■ **Catherine CLAVEAU-MILANETTO**, consultante en droits de l'enfant et protection de l'enfance, ancienne conseillère enfance chez le Défenseur des droits, ancienne cheffe de service à l'ANESM-HAS.

■ **Priscille GERARDIN**, professeure, psychiatre, responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU/CH Rouvray, directrice de l'enseignement du DUI Médecine et santé de l'adolescent.

■ **Jean-Guy HEMONO**, directeur général de la Sauvegarde 56.

■ **Carl LACHARITÉ**, directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

■ **Mohamed L'HOUSNI**, directeur fondateur de A. RETIS.

■ **Didier LESUEUR**, délégué général de l'ODAS.

■ **Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**, médecin, auteure du rapport

sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice scientifique de l'École de la protection de l'enfance, ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger, ancienne directrice enfance-famille en département.

■ **Rosa MASCARO**, pédopsychiatre aux pouponnières de Lille et de Roubaix, médecin directeur du CAMSP Lebovici et du Fil d'Ariane, Lille.

■ **Paola MILANI**, professeure associée au département des Sciences de l'éducation de l'université de Padova (Italie).

■ **Jean-Michel PERMINGEAT**, ancien magistrat, ancien directeur Enfance-famille en département.

■ **Laurent PUECH**, fondateur du site www.secretpro.fr

■ **Anne RAYNAUD**, psychiatre adultes-enfants, fondatrice de l'Institut de la parentalité, titulaire d'un diplôme universitaire de psychiatrie périnatale, d'un diplôme universitaire d'Autisme et d'un diplôme universitaire Attachement (concepts et applications, Paris 7).

■ **Chantal RIMBAULT**, présidente de l'association nationale des directeurs de l'enfance et de la famille (ANDEF), directrice de la protection de l'enfance et de la jeunesse dans un département.

■ **Régis SÉCHER**, chercheur, proche du mouvement ADT Quart Monde, spécialisé dans la co-formation professionnels-usagers.

■ **Laurent SOCHARD**, psychosociologue, spécialiste des problématiques de participation des usagers.

■ **Thierry ARNOUX et Jean-Marie VAUCHEZ**, coordinateurs pédagogiques, professionnels du secteur médico-social ayant exercé dans plusieurs types de structures.

■ **Karine SENGHOR**, juriste publiciste de formation, directrice générale de l'Action Sociale et organisatrice des Assises nationales de la protection de l'enfance, anime certaines formations et les conférences de l'École de la Protection de l'Enfance.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET RÉSERVES

La gestion administrative et financière de l'École de la protection de l'enfance est assurée par la SARL L'Action Sociale (Société d'édition, de formation et d'événementiel) fondatrice et propriétaire de l'École et organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance. - SARL au capital de 91 469,41 €

Siège social: 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS

Numéro de Siret: 420 743 346 000 25 RCS Paris Code APE: 5814 Z

Numéro d'agrément formation: 11753620475

Relevé d'identité bancaire: Domiciliation: BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)

Code banque: 30004 Code guichet: 02790 Numéro de compte: 00010099563 Clé RIB: 48

IBAN: FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

Paiement par chèque: **les chèques seront établis à l'ordre de L'Action Sociale**

Le montant des frais d'inscription est de 250 € nets. (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI). Plusieurs webinaires peuvent être choisis, auquel cas le montant total des frais d'inscription est calculé en fonction du nombre de webinaires choisis (voir bulletin d'inscription).

Annulation: Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier, fax ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 15 jours ouvrés avant le début du cursus seront acceptées. Celles reçues moins de 15 jours ouvrés avant le début du séminaire entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début du webinaire, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription de formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DE LA FORMATION :

À distance via l'application Zoom

À NOTER : En cas d'impossibilité de participer au webinaire aux dates ou horaires prévus, il est possible d'y assister en replay sur notre plateforme de formation à distance (Praxislab). Nous consulter.

CONTACT - ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Secrétariat de l'école de la protection de l'enfance

Tél : 01 53 10 24 10

Email : inscription@ecoleprotectionenfance.com

Tél : 01 53 10 24 10

www.ecoleprotectionenfance.com

BULLETIN D'INSCRIPTION WEBINAIRES 2021 - 2022

À renvoyer sous enveloppe à l'adresse suivante :
L'Action Sociale - (École de la Protection de l'Enfance)
13 boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
ou par mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

STAGIAIRE

M. Mme (SVP écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail)

Nom : Prénom :

Etablissement :

Service :

Fonction :

Téléphone (portable de préférence) :

Mail :

RESPONSABLE EN CHARGE DE L'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Cachet ou signature du responsable de la formation :

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme à facturer :

Service :

Adresse :

Mail (si différent du responsable formation) :

IMPORTANT : En dehors des collectivités publiques qui seront facturées "service fait" le règlement de la formation doit être effectué au moment de l'inscription par chèque joint ou par virement. Une facture acquittée sera adressée à l'organisme. En cas de financement de la formation par un OPCO, en raison de délais de paiement souvent longs et de la difficulté à identifier ces paiements quand ils nous parviennent, nous demandons à nos clients de préférer quand c'est possible nous régler directement au moment de l'inscription et de demander, eux, le remboursement à leur OPCO. Tous les documents nécessaires (convention, attestations de présence, facture, ...) vous seront remis en amont et à l'issue de la formation. Par avance merci.

Précisez votre mode de règlement : chèque ci-joint / Virement Date : / Précisez :

Si OPCO Précisez son nom et votre no d'adhérent à cet opco (pour identifier les règlements) :

COLLECTIVITES : Merci de nous transmettre avec cette inscription ou dans les tous prochains jours, sans relance de notre part, le Bon de commande et les informations de facturation Chorus Pro : Siret, Code service, No d'engagement ou de bon de commande. Par avance merci.

WEBINAIRES CHOISIS

Cochez le ou les webinaires auxquels vous souhaitez vous inscrire. Et indiquez le montant total de l'inscription en vous référant au tarif de chaque webinaire.

- | | | |
|---|--|-------|
| <input type="checkbox"/> WEBINAIRE 1 : Les statuts de l'enfant : délaissement parental et théorie de l'attachement/ Approche juridique des statuts et les implications au regard de l'Autorité parentale | 26 octobre 2021
9h30-12h00 14h00-16h30 | 250 € |
| <input type="checkbox"/> WEBINAIRE 3 : Des outils pour évaluer en protection de l'enfance | 2 décembre 2021
9h30-12h00 14h00-16h30 | 250 € |
| <input type="checkbox"/> WEBINAIRE 2 : Conférences familiales : principes d'organisation et cadre juridique
<small>Attention : ce webinaire est proposée sur une demie-journée et non sur une journée entière comme les autres. Il devait avoir lieu le 9 /11/21. Il a été reporté au 18/01/22.</small> | 18 janvier 2022
14h00-17h00 | 200 € |
| <input type="checkbox"/> WEBINAIRE 4 : Liens d'attachement et Besoins fondamentaux de l'enfant | 25 janvier 2022
9h30-12h00 14h00-16h30 | 250 € |
| <input type="checkbox"/> WEBINAIRE 5 : Les 1000 premiers jours | 25 mars 2022
9h30-12h00 14h00-16h30 | 250 € |
| <input type="checkbox"/> WEBINAIRE 6 : Droits et Intérêt supérieur de l'enfant | 4 avril 2022
9h30-12h00 14h00-16h30 | 250 € |

NOMBRE DE WEBINAIRES CHOISIS :

MONTANT TOTAL :